

NOUVELLES

CSN

Numéro 354

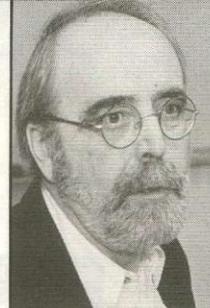
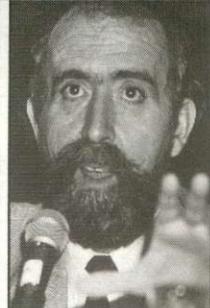
29 janvier
1993



**Le projet
de loi C-105**

**Armés
jusqu'aux dents,
les patrons!**

Page 3



Numéro

354

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe.

Pour recevoir des copies supplémentaires: CSN adressage, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5.

Rédaction:

514-598-2159

Distribution:

514-598-2233

Numéro central:

598-2121

3 Armés jusqu'aux dents, les patrons!

«Coudon! Si t'es pas contente, sacre ton camp d'icitte!» Cette phrase résonne de plus en plus souvent dans les milieux de travail depuis que le programme de l'assurance-chômage a été amputé, en novembre 1990, par la loi C-21. Ce qui est certain, c'est qu'elle risque d'être entendue encore plus souvent si le gouvernement conservateur va de l'avant avec son projet de loi C-105.

7 Les syndicats du papier en négociation

Les syndicats du secteur usines de la FTFP entrent en négociation bientôt. En dépit de la situation particulièrement difficile de leur industrie, ils ont tenu fermement à se coordonner pour atteindre leurs objectifs.

8 L'art d'éviter le fond du problème

Dès la première journée des travaux de la commission parlementaire sur la fiscalité, deux visions du problème se sont heurtées de plein front: celle du gouvernement, consacrée dans son récent document «Vivre selon nos moyens», et celle des centrales syndicales.

10 Un grand jour pour Marie-Victorin

Après plus de douze ans de démarches en ce sens, les professeurs du Collège Marie-Victorin fêtent l'achat de l'institution par le gouvernement. «Notre seul partenaire fiable qui nous a soutenus depuis le début, c'est la CSN, même si nous ne lui étions pas affiliés», rappelle le président du syndicat Claude Brochu.

12 L'important, c'est le malade, pas la maladie

Médecine traditionnelle et médecine alternative étaient déjà en opposition au temps d'Hippocrate, 400 ans avant Jésus-Christ. Aujourd'hui encore, se retrouvent en cour la toute puissante Corporation des médecins contre le Syndicat professionnel des homéopathes du Québec (CSN).

MISE AU POINT DE DIANE JULES...



Coordination
Jean-Pierre Paré

Rédaction
Michel Crête
Guy Ferland
Louis-Serge Houle
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Marc Laforge
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Collaborations
Jacques Guay
Michel Tremblay
Clément Trudel
Pierre Vadeboncoeur

Conception graphique
Jean Gladu

Mise en page électronique
Jean Gladu
Sophie Marcoux
Jean-Pierre Paré

Photographe
Alain Chagnon
Michel Giroux

Caricaturiste
Garnotte

Impression
Les travailleurs et travailleuses syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Les syndicats ont l'autorisation (et notre encouragement) de reproduire le contenu de NOUVELLES CSN dans leur journal.

Armés jusqu'aux dents, les patrons!

Par Louis-Serge Houle

«Coudon! Si t'es pas contente, sacre ton camp d'icitte!» Tel un claquement de fouet, cette phrase résonne de plus en plus souvent dans les milieux de travail depuis que le programme de l'assurance-chômage a été amputé, en novembre 1990, par la loi C-21. La scène se déroule dans un bureau, mais elle pourrait aussi bien se situer dans un département d'hôpital ou d'usine. Ce qui est certain, c'est qu'elle risque de se reproduire à une fréquence encore plus grande si le gouvernement conservateur va de l'avant avec son projet de loi C-105. Présenté le 2 décembre, ce projet de loi ne ferait pas que réduire l'accès au programme de l'assurance-chômage; il donnerait une nouvelle arme aux patrons pour changer à leur guise les règles du jeu dans les milieux de travail. Voilà une drôle de façon de relancer l'économie et de combattre le chômage...

Sylvie (nom fictif) est employée de bureau dans une entreprise. Après quelques mois de travail, elle fait l'objet de multiples pressions et se voit même mutée à un autre poste moins rémunérateur. Lasse de se faire harceler, elle quitte son emploi, suivant ainsi le «conseil» de son patron, avec l'espoir d'en trouver un meilleur. L'employeur, lui, ne la remplace pas et fait exécuter le travail par les autres employées. Sur le relevé d'emploi, il indique «départ volontaire», ce qui vaut à Sylvie 12 semaines de pénalité en vertu des changements apportés par la loi C-21 en novembre 1990.

De semblables histoires de congédiements déguisés, le porte-parole du Mouvement action chômage de Montréal (MAC) peut en raconter pendant des heu-

res. «Nous sommes complètement débordés depuis que la loi C-21 est en vigueur. Ça n'a plus de bon sens!, s'exclame William de Merchant. Mais ce n'est rien en comparaison de toutes les situations que créera le projet de loi C-105, s'il entre en vigueur le 1er avril comme prévu.»

Appauvrissement et endettement

Le projet de loi C-105 est certainement la pire attaque à l'endroit des travailleuses et des travailleurs ces dernières années. Il comporte plusieurs volets, dont la pièce maîtresse est la réduction de l'accessibilité au programme de l'assurance-chômage.

S'il est adopté, les personnes qui quittent volontairement leur emploi sans motif valable, selon les critères de la Commission de

l'assurance-chômage, et celles qui sont congédiées pour cause d'inconduite, n'auront plus droit aux prestations de l'assurance-chômage. Élément particulièrement odieux de ce projet de loi: les semaines d'emploi assurables acquises avant le départ ou le congédiement ne leur permettront jamais de se qualifier au programme. Ainsi, ces personnes seront considérées comme de nouveaux arrivants sur le marché du travail, comme si elles n'avaient jamais été.

Une telle mesure pousserait vers la pauvreté un nombre important d'entre elles, puisque les exclus de l'assurance-chômage se verraient également refuser le droit de recevoir l'aide sociale. Le seul soutien qui leur serait accessible proviendrait du ministère de la Sécurité du revenu qui

accorderait un prêt remboursable avec intérêt, à certaines conditions, entraînant ainsi l'endettement des nouveaux chômeurs.

Ceux qui recevraient l'assurance-chômage verraient, quant à eux, leur taux de prestation coupé de 3%.

Changer le rapport de force

Voilà pour les victimes du chômage. Mais le pire est à craindre dans les milieux de travail parce que le projet de loi C-105, en accordant de nouveaux pouvoirs aux patrons, viendrait diminuer cet espèce de rapport de force qui s'établit naturellement entre salariées et employeurs dans leurs rapports quotidiens.

«Une telle loi créera d'énormes pressions sur les travailleurs, puisque les patrons auront beau jeu de changer les conditions de travail. Les travailleurs risqueraient gros s'ils décidaient, par dépit, par écoeurlement ou par refus de se soumettre à des conditions inacceptables, de quitter leur emploi, car ce sont les patrons qui ont le dernier mot sur le relevé d'emploi», commente Réjane Choinière, qui représente les employé-es au conseil



Réjane Choinière

arbitral de Saint-Jean-sur-le-Richelieu.

Le conseil arbitral est cette instance qui entend les personnes qui contestent les décisions de la Commission de l'assurance-chômage. «*Seulement 0,6% des gens portent leur cause en appel. Et c'est au Québec que les décisions des conseils arbitraux sont les plus favorables aux plaignants, avec un taux de 34%, soit presque deux fois plus que la moyenne canadienne*», explique Réjane Choinière.

«*Ici, les travailleuses et les travailleurs sont mieux organisés pour se défendre. Il y a des regroupements de défense des chômeurs dans toutes les régions et c'est au Québec que le taux de syndicalisation est le plus élevé.*»

Réjane Choinière a remarqué un changement important dans l'attitude des employeurs depuis l'adoption de la loi C-21, en novembre 90. «*Les cas d'abandon volontaire et de congédiement pour inconduite ont certainement augmenté de 25% depuis cette date. Et ils se produisent presque toujours dans les mêmes circonstances: les patrons harcèlent et changent à la baisse les conditions de travail. Ils en font baver à certains employés jusqu'à ce qu'ils quittent. "Si ça fait pas, va voir ailleurs, il y a plein de gens qui veulent travailler", qu'ils leur disent. Les pressions sur ceux qui restent sont alors très fortes.*»

Depuis cette loi C-21, les personnes qui quittent leur emploi sans motif valable et celles qui sont congédiées pour inconduite sont privées de prestations pour une période variant de sept à 12 semaines. «*Avec le projet de loi C-105, ce sera l'enfer*, estime Réjane Choinière.

L'opposition s'organise

L'opposition au projet de loi C-105 n'a pas été longue à s'organiser. La CSN, la FTQ et la CEQ ont formé une coalition, à laquelle se sont joints la Fédération des femmes du Québec, des groupes de défense des chômeurs et des regroupements de jeunes. Dans toutes les régions, des coalitions ont été mises sur pied afin d'exercer des pressions sur les députés conservateurs et de mobiliser pour la manifestation du 7 février.

On n'a pas le droit de refuser des prestations aux victimes du chômage.»

Tout le monde est visé

«*Ce que vise le gouvernement Mulroney, c'est un abaissement généralisé des conditions de travail. Le projet de loi C-105 affectera tout le monde, mais davantage les bas salariés et les personnes qui ont un emploi précaire, soit les jeunes et les femmes*», avance Françoise Laliberté, du MAC de Montréal.

Une étude de Statistique Canada révèle que les personnes qui travaillent au salaire minimum quittent davantage leur emploi que celles qui gagnent \$20 l'heure; six fois plus vite, en

fait. «*Il est évident qu'elles désirent se trouver un meilleur emploi*», note-t-elle.

William de Merchant, du MAC également, défend les chômeurs. Il estime que les salariés pourront difficilement faire valoir leurs droits si les conservateurs vont de l'avant avec le projet de loi C-105. «*Actuellement, les patrons se servent de C-21 pour changer les conditions de travail ou geler les salaires. Ils savent très bien que les travailleurs risquent gros s'ils contestent leurs décisions ou s'ils quittent leur emploi. Jamais un employeur n'inscrira sur le relevé d'emploi qu'un salarié était justifié de laisser son emploi.*»

Selon lui, la plupart des

abandons volontaires sont des congédiements déguisés. Il cite en exemple ce contremaître d'une imprimerie qui s'est plaint à son supérieur de problèmes de ventilation et des effets particulièrement néfastes des produits toxiques sur la santé des travailleurs. La semaine suivant son «insubordination», il est muté sur une presse, voit son salaire chuter de \$12,000 et doit accomplir le travail de deux ouvriers. «*Il est évident que le patron a tout fait pour qu'il laisse son emploi*», commente-t-il.

On imagine facilement aussi des militants syndicaux se faire congédier pour «mauvaise conduite» et des employés non syndiqués impuissants devant la dégradation de leurs conditions de travail.

Actuellement, les délais pour se faire entendre devant un conseil arbitral peuvent atteindre trois mois, et jusqu'à deux ans si un juge-arbitre doit trancher. Durant cette période, le chômeur ne peut compter sur aucun soutien financier.



Des représentants du Comité régional intersyndical de Montréal (CRIM) ont obtenu l'appui de certains membres de la députation conservatrice, dont le député d'Outremont, M. Jean-Pierre Hogue (2e à partir de la gauche), qui ont indiqué que le projet de loi C-105, tel que présenté, était inacceptable.

Une conséquence directe du libre-échange

Depuis que les conservateurs de Brian Mulroney ont été portés au pouvoir, en 1984, ils ont minutieusement mis en place des politiques qui ont favorisé les plus riches et appauvri davantage les personnes à bas et moyens revenus. «*Les conservateurs se sont toujours fait les promoteurs de politiques économiques visant à créer une société moins égalitaire qui permettrait aux entreprises d'être plus profitables, estime Peter Bakvis, économiste à la CSN. Pour les travailleuses et les travailleurs, cela s'est traduit par la détérioration de leurs conditions de travail et la diminution de leurs revenus.*»

Coups dans les programmes sociaux

Dès leur premier mandat, les conservateurs se sont appliqués à réduire l'ensemble des programmes de soutien du revenu, notamment en sabrant dans les programmes de développement régional, qui constituent une forme d'aide aux

régions les moins favorisées par la croissance, en coupant dans les pensions de vieillesse et les allocations familiales, et en réduisant les transferts aux provinces, entraînant ainsi la détérioration de plusieurs services à la population, dont le transport public et la santé.

«*Contrairement à ce qu'il avait d'abord annoncé pour justifier ses politiques restrictives, le gouvernement fédéral n'a pas réduit le déficit; il a plutôt abaissé les impôts des plus riches et taxé davantage les familles*

à faible et moyen revenu, notamment en alourdissant leur fardeau fiscal et en instaurant la TPS. Avec de telles politiques, la croissance économique des années 1980 est loin d'avoir profité aux personnes à revenus modestes», explique Peter Bakvis.

La cible: l'assurance-chômage

Un an après avoir accédé au pouvoir, le gouvernement canadien créait la Commission Forget, avec le but avoué de couper dans le programme d'assurance-chômage. Le rapport fut tou-

tefois mis sur les tablettes parce qu'il ne tenait pas compte de la réalité. Mais, peu après sa réélection, en 1990, le gouvernement adoptait la loi C-21, qui réduit de façon importante l'accessibilité à l'assurance-chômage. Depuis cette date, le gouvernement ne cotise plus au régime, laissant son financement aux entreprises et aux travailleurs.

Selon Peter Bakvis, la loi C-21 est directement liée à l'accord de libre-échange avec les États-Unis, signé à la même époque. «*Les entreprises ont exercé beaucoup de pressions sur le gouvernement pour qu'il coupe dans l'assurance-chômage. Pour les patrons, notre programme constituait un fardeau fiscal élevé parce qu'il était relativement plus généreux que celui de nos voisins du Sud et qu'il représentait une entrave à la réduction des salaires.*»

Avant C-21, les travailleurs avaient le choix de quitter un emploi dont les conditions de travail s'étaient détériorées. Depuis, ils risquent des pénalités pouvant aller jusqu'à 12 semaines. En période de récession, plusieurs personnes n'ont pas d'autre choix que de prendre leur pilule.

«*Depuis la signature de l'entente de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique, il est clair que le gouvernement Mulroney veut en arriver là: obliger les employé-es à accepter de travailler dans n'importe quelles conditions. Avec la loi C-21, le gouvernement a atteint certains de ses objectifs, de sorte que parmi tous les pays industrialisés, le Canada est, après les États-Unis, celui qui offre le moins de protection aux chômeurs. Et il dit avoir maintenant besoin du projet de loi C-105...*»

Les autres mesures du projet de loi

- Le gel salarial des employé-es de la fonction publique fédérale pour deux ans. Le gouvernement du Québec n'a pas été long à réagir à cette annonce, projetant lui-même de geler les salaires des employé-es de l'État pour cinq ans, de diminuer ses effectifs de 10%, et de mettre fin à la gratuité de certains services. Dans le secteur privé, les employeurs seront nombreux à suivre ce chemin.
- Les PME n'auront plus à cotiser à l'assurance-chômage pour les nouveaux employés.
- Les nouvelles entreprises créées en 1993 n'auront pas à cotiser au programme de l'assurance-chômage.



Répliquant de façon ironique à l'accusation du ministre fédéral Bernard Valcourt à l'effet que les chômeurs passent l'hiver dans le Sud, quelque 150 syndiqués et chômeurs ont occupé, le 25 janvier, le bureau d'Emploi et Immigration Canada, situé dans le «Sud»... de Montréal.

Une arme contre les militants syndicaux

Gilles Garneau est sans travail depuis le mois de janvier 1991. Il a été congédié pour «inconduite», même s'il était à l'emploi de l'Office municipal d'habitation de Montréal depuis quatre ans. À ses yeux, son congédiement n'est pas relié à une quelconque incompetence: il sait qu'il a été victime de l'arbitraire patronal pour la seule raison qu'il a milité dans son syndicat. En fait, son cas est au nombre des 131 plaintes déposées par la CSN entre 1990 et 1992 au Tribunal du travail contre des congédiements, dont certains pour activités syndicales.

Gilles Garneau a perdu son emploi à la suite d'un conflit de travail particulièrement difficile, long de 22 mois, et qui a donné lieu à des arrêts de travail et des lock-out.

Harcèlement

«Durant toute la durée de notre négociation, l'employeur a tout tenté pour nous diviser. Après avoir identifié les travailleurs qu'il jugeait indésirables, il a systématiquement usé d'intimidation et de harcèlement sous toutes leurs formes», raconte-il. Au cours de la négociation, 32 personnes ont reçu des mesures disciplinaires reliées au travail, allant de la lettre de réprimande au congédiement, en passant par la suspension. Gilles Garneau a été lui-même suspendu une première fois pendant un mois, à l'été 1990, sans jamais avoir reçu d'avertissement comme le prévoit pourtant la convention collective, puis pour trois autres mois, en septembre de la même année, en compagnie de trois camarades. Après la signature de la con-

vention, en janvier 1991, ils rentraient au travail pour deux semaines, avant d'être congédiés pour «mauvaise conduite».

«Nous avons constamment été harcelés et provoqués. Ils ont monté des dossiers sur nous. Des agents de sécurité nous cherchaient des poux. Ils en avaient contre nous. Ils voulaient se débarrasser des militants les plus actifs», dit-il. Exclu de l'assurance-chômage pour une durée de 12 semaines, Gilles a réussi à joindre les deux bouts grâce au soutien financier de son syndicat et de la CSN. *«Mon cas est présentement à l'étude au Tribunal du travail, mais l'employeur retarde indûment le processus. Ce que je veux, c'est ma job avant tout!»*

Gilles a très bien compris les conséquences qu'aurait le projet de loi C-105

sur les conditions de travail. Parce qu'il a été lui-même victime de l'arbitraire patronal.



Gilles Garneau

Bombe à retardement

Rabaisser les conditions de vie de l'ensemble de la population, moins cette fraction privilégiée qui s'enrichit quand les autres s'appauvrissent, telle est la finalité de cette mécanique aveugle qui a été mise en marche au cours des années 80. Il s'agit d'un ensemble de mesures qu'on nous a entrées dans la gorge une à une, mais dont l'addition conduit à amincir la classe moyenne et à exclure de la jouissance de la richesse collective une partie grandissante de la population. Des mesures qui n'ont pas frappé tout le monde en même temps, pour minimiser les protestations, mais qui finissent par frapper tout le monde.

Gel du salaire minimum entre 1981 et 1986; «réforme» fiscale qui a alourdi le fardeau de la classe moyenne et allégé celui des riches; dénigrement des services publics et glorification des chevaliers d'industrie; discours dominant quasi totalitaire excluant toute

forme de critique sociale jusqu'aux années 90; «réforme» de l'aide sociale et création d'une police des chambres à coucher; «réformes» de l'assurance-chômage en 1990 et aujourd'hui. Et toujours le même procédé: calomnier, diffamer, dénigrer un groupe en particulier et le proposer à la vindicte du reste de la société. Les gens du secteur public étaient qualifiés de «gras durs», les syndicalistes de bandits, les assistés sociaux de paresseux, les chômeurs de fraudeurs. Autant de semences empoisonnées qui, après dix ans, font paraître normaux les emplois précaires, et synonymes de non-productivité les emplois stables.

Bombe à retardement que cette accumulation de mesures qui conduisent à disloquer la solidarité sociale. Potentiel de violence contre lequel devrait pourtant nous prévenir l'exemple, si proche de nous, de la société américaine.

Guy Ferland

Les syndicats du papier en négociation

Les syndicats du secteur usines de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt déposeront leurs projets de convention collective entre le 15 février et le 4 mars.

Les conventions collectives de l'ensemble des syndicats affiliés à la FTPF dans ce secteur névralgique de l'économie québécoise viennent en effet à échéance le 30 avril.

Par Michel Rioux

En dépit de la situation présente, rendue particulièrement volatile en raison des difficultés traversées par l'industrie du papier depuis quelques années, les syndicats ont malgré tout tenu fermement à coordonner au maximum les demandes de même que la chronologie de la négociation. C'est d'ailleurs ce qu'ont confirmé les présidentes et présidents de 18 syndicats réunis à Québec le 22 janvier. Ces syndicats regroupent environ 5000 membres.

Un contrat de trois ans

Les représentants syndicaux ont par contre dû réajuster leur tir en vue de maintenir une cohésion qui soit la

meilleure possible. Ils avaient en effet décidé il y a quelques mois d'opter pour une convention collective d'une durée de deux ans. Cependant, différentes approches faites dans plusieurs usines les ont amenés à proposer plutôt un contrat d'une durée de trois ans, accompagné de hausses salariales fixées à 3%, 3% et 4% pour chacune des années du contrat.

«Nous avons évalué toutes les possibilités avec nos syndicats, de dire le coordonnateur de la Fédération, Claude Rioux, pour en arriver à la conclusion que c'est avec un contrat de trois ans qu'il nous était davantage possible d'atteindre nos objectifs de négociation.»

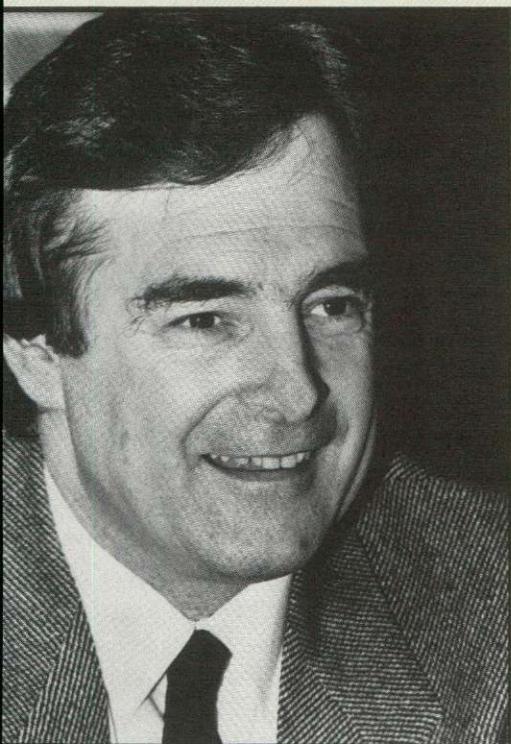
Bien que la question salariale constitue toujours un enjeu important dans cette prochaine négociation, un consensus se forme cependant sur l'amélioration des régimes complémentaires de retraite et, surtout, autour de la stabilité de l'emploi.

L'industrie du papier traverse des années difficiles, ce qui a provoqué de nombreuses mises à pied de même que des fermetures, comme ce fut le cas à Matane, à Port Cartier et à Trois Rivières. Mais à certains indices, on peut croire que le pire soit passé et qu'une reprise puisse être envisagée. C'est ainsi que le prix de la tonne de papier journal doit augmenter d'environ 60 dollars en mars, ce qui permettrait à l'industrie de retrouver la voie de la profitabilité. Par contre, le prix de la pâte, qui avait augmenté avant les Fêtes, vient de chuter récemment, ce qui illustre l'instabilité des marchés.

Situations différentes

Les travailleurs sont confrontés à des situations qui diffèrent fortement d'une usine à l'autre. Ainsi, à l'usine de la Domtar de Donnacona, le syndicat est engagé dans des discussions des plus sérieuses puisqu'un acheteur potentiel, la compagnie Donohue, est sur les rangs pour acquérir l'usine. À Kénogami, la rumeur veut qu'Abitibi-Price y transporte une machine à papier de son usine de Thunder Bay, en remplacement de la machine 5. À Alma, toujours dans la même entreprise, ce sont de nouvelles formes de négociation qui font l'objet de discussions, pendant qu'à Windsor, on atteint ces jours-ci des sommets inégalés en termes de production: 1600 tonnes de papier fin sont sorties de l'usine le 17 janvier, ce qui constitue un record. À Beauharnois, on vient tout juste de négocier une nouvelle organisation du travail, sur laquelle on discutait depuis un an. Mais à l'usine Cascades de Jonquière, les travailleurs ont refusé de réduire à nouveau leurs salaires, dans une proportion d'environ un million de dollars, comme le demandaient les frères Lemaire.

Plusieurs approches dans les négociations, tant au niveau du fond que de la forme, sont présentées aux syndicats. À plusieurs endroits, on constate par exemple que les compagnies préconisent une décentralisation des négociations. *«Il ne faut pas croire que les bureaux-chefs ne sont pas au courant de ce qui se passe, a cependant indiqué le président de la FTPF, Claude Plamondon. Ces nouvelles approches ne changent pas la nécessité de coordonner nos actions de la meilleure manière possible.»*



Claude Plamondon, président de la FTPF. Environ 5,000 membres du secteur usines entreprennent ces jours-ci le renouvellement de leurs conventions collectives.

L'art d'éviter le fond du problème

Par Thérèse Jean

Lancé la journée même de la fatidique date de tombée pour la remise des mémoires à la commission parlementaire sur la fiscalité, le document

«*Vivre selon nos moyens*», qu'ont présenté

Daniel Johnson et Gérard D. Lévesque, consacre une approche des finances publiques qui orientera inévitablement les travaux de la commission.

Dès la première journée de cette commission, la CSN, la FTQ et la CEQ ont croisé le fer avec le gouvernement. Deux visions se sont heurtées de plein front: d'une part, la gestion à la petite semaine, qui se traduit par des compressions budgétaires (\$7.2 milliards d'ici 5 ans); d'autre part, une stratégie de développement économique fondée sur l'emploi et supportée par un régime fiscal revu en conséquence, tel que souhaité par le mouvement syndical.

■ Il n'y a rien de nouveau dans le fait qu'un gouvernement choisisse la méthode des compressions budgétaires. Voilà bien une bonne dizaine d'années qu'on nous sert cette médecine, sans succès. Déjà, en 1986, le gouvernement Bourassa parlait, à la faveur de la fabrication de son budget, de «*l'urgence d'un redressement*». Comme en 1986, on nous prédit les pires catastrophes à défaut de rétablir l'équilibre budgétaire. Le ton est tout aussi urgent et alarmiste qu'en 1986.

Qu'en est-il vraiment?

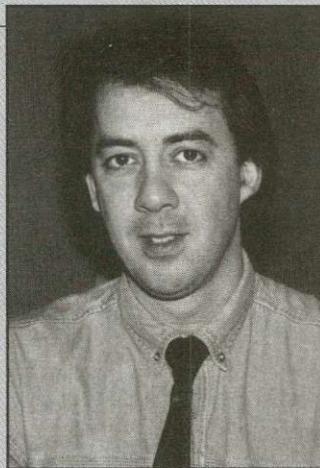
On se retrouve en 1992-1993, à certains égards, en meilleure posture qu'en 1984-85. La portion des dépenses budgétaires du gouvernement dans les services publics ne dépassera

pas, en 92-93, et ce malgré une longue récession, 25% du Produit intérieur brut (PIB), soit le même niveau qu'en 1985. Au sommet de la forte croissance économique des années 80, cette part a chuté à 22,1% en 1988.

Le déficit, à \$4,5 milliards, occupe cette année 2,4% du PIB, ce qui est en-deçà de la part du PIB qu'il accaparait en 1984-85, soit 3,8%.

Quant aux emprunts du gouvernement, ils seront moindres qu'en 1984-85, soit 1,6% plutôt que 2% du PIB.

Du côté de la dette, la même tendance est obser-



Jean Charest

vée. Si on ne considère que ce qui correspond aux emprunts réels à court et à long termes, elle constituera 21% du PIB, soit la même part qu'en 1984-85.

Rassurant? C'est selon. À

tout le moins, cela permet de constater que la situation n'est pas hors de contrôle et que le ton alarmiste n'est pas tout à fait ajusté à la réalité. Si le déficit est préoccupant, nous ne sommes pas encore à l'état d'alerte générale, à condition qu'on opère un changement de cap. D'autant plus qu'en pleine période de croissance, le gouvernement s'est lui-même privé

d'entrées de fonds importantes en diminuant notamment l'impôt des plus riches.

L'enjeu véritable

«*L'idée d'un plan quinquennal pour réaliser l'équilibre budgétaire est tout à fait correcte. Mais, mentionne Jean Charest, économiste au Service de la recherche de la CSN, ce plan ne s'attaque pas au problème de fond.*» Il critique l'absence d'une stratégie économique globale de la part du gouvernement: «*Ce n'est pas la situation financière du gouvernement qui constitue l'enjeu véritable, c'est l'urgence d'un redressement économique. Là-dessus, si le gouvernement ne présente aucune perspective, les compressions budgétaires restent une voie de garage.*»

C'est là que le bât blesse.

Le document ministériel est davantage un document préparatoire à la veille d'un budget qu'une réflexion tournée vers une stratégie de développement économique. Le gouvernement identifie trois obstacles majeurs à l'atteinte d'un équilibre budgétaire:

- le fait que des sommes importantes soient consacrées au paiement de la dette, soit 17.3 cents par dollar;

- le fait qu'une partie de la dette serve à financer des «dépenses d'épicerie»;

- le fait qu'un recours systématique à l'endettement risque de nuire à la cote de crédit du Québec.

Mêmes vieilles recettes

Pour ramener le déficit à zéro, le gouvernement n'abuse pas du pouvoir de l'imagination. Il élimine toute révision du régime fiscal. Puis il écarte toute hausse de taxes et d'impôts. On le comprend aisément. Les dernières hausses, conjuguées à la TPS et à la TVQ, ont accru le développement d'une économie parallèle (*Nouvelles CSN*, no 353) qui, en 1987, représentait 3% du PIB. Tout comme on comprend qu'il rejette l'hypothèse d'une «approche financière stricte» pour équilibrer dès maintenant les opérations courantes. Ce qui signifierait des coupures équivalentes au déficit et serait tout à fait farfelu.

En panne d'idées, le gouvernement opte pour les compressions budgétaires, de vieilles recettes qui se sont déjà révélées inefficaces. Il y a des mythes à défaire, disent les ministres: le régime fiscal actuel est progressif et équitable; l'époque de l'État providence est révolu; nous n'avons plus les moyens de

maintenir la gratuité des services publics. D'où l'idée de les tarifer en douce.

Jean Charest identifie la réduction progressive des transferts fédéraux comme un manque à gagner important pour le Québec. En dix ans, cette réduction nous a coûté plus de \$10 milliards, soit environ le cinquième de la dette actuelle.

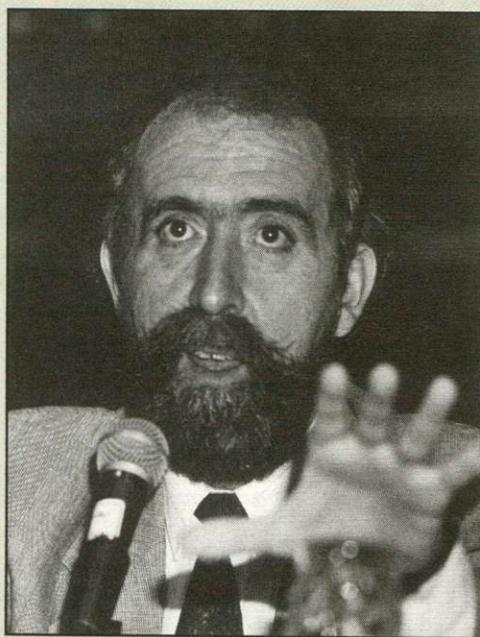
Il y a aussi toute la conception que se fait le gouvernement des dépenses courantes. En fait, explique-t-il, tout ce qui n'est pas investissements immobiliers est considéré par le

gouvernement comme une dépense. Par exemple: l'achat de manuels dans les écoles, les programmes scolaires, les programmes sociaux, les programmes de réintégration au travail. Alors qu'un consensus au Québec existe sur la reconnaissance de la formation professionnelle comme un investissement majeur pour la société, même la formation du personnel dans la fonction publique est comptabilisée dans la colonne des dépenses, non des investissements.

Une telle logique amène

à questionner l'idée que se fait le gouvernement des dépenses qu'il qualifie «d'épicerie». Par exemple: devons-nous considérer le fait qu'un enfant qui va à l'école est une telle dépense? Jean Charest soumet que la culture, la formation professionnelle, l'éducation, la santé sont des investissements qui ne rapportent pas uniquement aux générations actuelles mais qui rapporteront aussi aux générations futures.

Une odeur d'opération comptable



Présenté à la veille de la commission parlementaire sur la fiscalité, le document du gouvernement «*sent la stratégie budgétaire et la négociation du secteur public*», déclarait à *Nouvelles CSN* Gerald Larose. Cette commission parlementaire est loin de représenter le débat public recherché par la FTQ, la CSN et la CEQ qui revendiquent toujours, par ailleurs, la tenue d'une commission d'enquête publique sur la fiscalité.

«*Nous aurions vivement souhaité que le gouvernement profite de cette commission pour tout mettre sur la table*», dit Gerald Larose.

Ce ne sera vraisemblablement pas le cas. Ce document montre l'angle sous lequel le gouvernement entend traiter des finances publiques. Plutôt réducteur, il écarte d'entrée de jeu une réforme fiscale, prétendant que le régime actuel est équitable, ce qui laisse flotter une odeur d'opération comptable et budgétaire. Le gouvernement se dirige vers des compressions budgétaires et on peut s'attendre à ce que cela serve de toile de fond aux travaux de la commission parlementaire.

«*Depuis dix ans, insiste Gerald Larose, le gouvernement ne cesse d'aller de réduction d'effectifs en réduction d'effectifs. Il a coupé les salaires, les a gelés sous le prétexte de redresser les finances publiques. Les problèmes financiers persistent. Le problème est donc ailleurs.*»

Rappelant que la principale source de revenus d'un gouvernement provient des personnes qui travaillent, Gerald Larose soutient que c'est, en conséquence, «*dans la création d'emploi que réside sa plus grande marge de manoeuvre.*»



Plusieurs dizaines de profs et d'employés du collège ont assisté avec attention à la conférence de presse. «On envisage l'avenir avec optimisme», a souligné le président du syndicat affilié à la FNEEQ.

De collège privé à Cégep

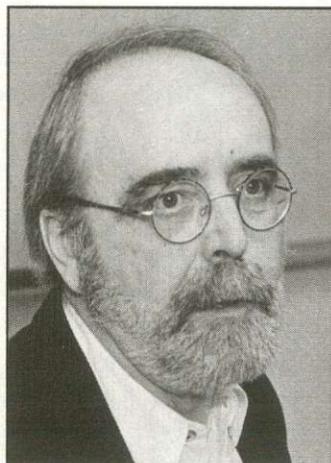
Un grand jour pour Marie-Victorin

Par Marc Laforge et Michel Rioux

Quand madame Lucienne Robillard, ministre de l'Enseignement supérieur, a annoncé, le 15 janvier, que le collège Marie-Victorin, une institution privée propriété de sept communautés de frères enseignants, était acquis par le gouvernement québécois et passait dans le secteur public, un grand nombre d'enseignantes et d'enseignants vivaient à ce moment l'aboutissement heureux de démarches entreprises depuis plus de douze ans.

«En l'espace de 24 heures, le climat a changé du tout au tout», dit le président du syndicat Claude Brochu. Les profs, d'une situation d'incertitude dans laquelle ils devaient vivre depuis trop longtemps, sont passés du jour au lendemain dans une situation qui les stimule au plus haut point. «Sept nouveaux programmes seront implantés. Le collège va connaître une nouvelle progression. Et, surtout, cette conversion n'est pas du tout perçue comme un appauvrissement de no-

tre enseignement. Je dirais qu'au contraire, les 130 enseignantes et enseignants trouvent une source de motivation supplémentaire dans ce changement», précisait Claude Brochu en entrevue avec *Nouvelles CSN*. Ils ont maintenant les moyens de dispenser une formation de qualité.



Le président Claude Brochu a tenu à souligner l'appui constant de la CSN et de la FNEEQ aux démarches du syndicat afin que le Collège Marie-Victorin joigne les rangs du réseau public d'enseignement. «Nous avons pu compter sur la CSN même quand nous n'en étions pas membres», souligne-t-il.

Une stratégie d'avenir

Immédiatement après l'annonce de la ministre, et dans les mêmes locaux, le président de la CSN Gérard Larose, accompagné du président de la FNEEQ Denis Choinière et du président du syndicat Claude Brochu, saluait la décision gouvernementale. «Nous sommes là pour souligner les bons coups du gouvernement, parce que nous ne sommes pas gênés de dénoncer leurs mauvaises décisions quand c'est le cas. Voilà, a-t-il dit, un type de décision qui s'inscrit dans une stratégie porteuse d'avenir.»

Cette décision confirme en effet, à ses yeux, le réseau des cégeps dans ce qu'il a apporté de plus significatif au Québec: la démocratisation de l'enseignement. «C'est un solide soutien à la valorisation du secteur technique qui est apporté là. Par exemple, a-t-il souligné, pour la première fois, des cours de technique de la mode seront accessibles aux étudiantes et aux étudiants dans le réseau public.»

Jusqu'à maintenant,

seules des institutions privées dispensaient ces cours, ce qui occasionnait des déboursés d'au moins \$6000 à celles et ceux qui devaient les suivre. Or, et cela aussi est significatif, le secteur de la mode est porteur d'avenir pour Montréal, dont on dit qu'elle devrait en devenir la capitale. Cette activité économique a d'ailleurs été identifiée par le ministre Gérard Tremblay comme une «grappe» en ce qui a trait au développement. Le Collège Marie-Victorin s'était imposé comme leader dans ce domaine; le réseau des cégeps pourra donc s'appuyer sur cette expertise.

Denis Choinière confirme l'intérêt de cette décision en soulignant que depuis qu'elle est publique, les bureaux de la FNEEQ ont reçu plusieurs appels de personnes qui se réjouissaient de ce qu'enfin, des cours de mode soient accessibles dans le secteur public.

Sans compter que cette conversion du privé au public représente un apport significatif pour l'activité économique de l'Est de Montréal. «Et à ce prix, \$28 millions, il s'agit incontestablement d'une aubaine pour le secteur public, qui bénéficie par ce transfert d'une expertise dont la qualité est reconnue», d'affirmer Gérard Larose, qui considère qu'il

en aurait coûté beaucoup plus si le gouvernement avait décidé de construire un nouveau cégep dans cette partie de l'île de Montréal.

Expansion

Le président de la FNEEQ rappelle que deux ans après que le séminaire de Saint-Georges de Beauce soit passé du secteur privé au réseau public, sa clientèle avait doublé. Selon Denis Choinière, la même chose devrait se produire au Collège Marie-Victorin.

C'est depuis douze ans que le syndicat des profs avait entrepris des démarches auprès de la population et du gouvernement pour que le Collège Marie-Victorin fasse partie du réseau public. Il leur semblait qu'il y avait en jeu des questions de justice sociale et d'équité. Toute cette population du nord-est de la métropole n'avait en effet pas accès à l'enseignement supérieur public.

«Mais, se rappelle Claude Brochu, nous n'avons pas toujours eu une oreille attentive même si, à l'époque, nous avons réussi à mener le dossier jusqu'au bureau du ministre de l'Éducation du temps, M. Camille Laurin.» Les propriétaires se refusaient par ailleurs à vendre l'établissement. Le syndicat a néanmoins tenu le dossier à bout de bras. «Mais je dois dire que le seul partenaire fiable qui nous a soutenus depuis le début, c'est la CSN. Nous avons joint les rangs de la FNEEQ il y a deux ans, mais l'appui de la centrale ne s'est jamais démenti, même quand nous ne lui étions pas affiliés. Nous l'apprécions grandement», dit Claude Brochu.

Le 15 janvier, quelques minutes après l'annonce faite par la ministre Lucienne Robillard, le président du syndicat Claude Brochu, le président Gérald Larose et le président de la FNEEQ Denis Choinière applaudissaient à la décision gouvernementale de faire du Collège Marie-Victorin le 47^e établissement du réseau des cégeps.



Les syndicats applaudissent; les patrons dénoncent

Il va sans dire que cette décision du gouvernement du Québec n'a pas provoqué d'applaudissements du côté des associations patronales absolument consacrées à la défense de tout ce qui s'appelle privé.

Et, comme d'habitude, c'est le Conseil du patronat et son président qui sont montés aux barricades pour dénoncer l'acquisition du Collège Marie-Victorin par le gouvernement.

«Ghislain Dufour et Benoît Lauzière, le président de l'Association des collèges privés, confondent encore une fois les intérêts généraux des Québécoises et des Québécois avec leurs propres objectifs, qui sont de nature purement idéologique», a soutenu Gérald Larose. L'argument voulant que la concurrence soit affectée par cette décision révèle bien, à son avis, à quel niveau le monde patronal tient le débat. «Ce qui les met en rogne, affirme-t-il, c'est quand la preuve est faite que le secteur public peut être plus performant que le secteur privé. Et à un moindre coût.» M. Lauzière n'en criait pas moins que «l'étatisation du Collège Marie-Victorin était un gaspillage éhonté de fonds publics». Et le président de la Chambre de Commerce de Montréal, M. Bernard Roy, trouvait de son côté que la décision gouvernementale était précipitée.

De plus, contrairement à ce que soutiennent ces associations, la CSN estime que l'augmentation des besoins en formation collégiale n'est pas temporaire et ne s'explique pas seulement par la situation économique difficile. En effet, le ministère de l'Éducation vise à diminuer le nombre de décrocheurs au niveau secondaire, donc la poursuite des études. Le taux de persévérance des élèves au cégep augmente, comme les besoins en éducation des adultes. De plus, les nombreux bouleversements du marché du travail et la restructuration industrielle se traduisent par une croissance des demandes en recyclage et en formation continue. Enfin, 64% des emplois qui seront créés d'ici l'an 2000 exigeront des études collégiales et universitaires.

Les médecins, par l'entremise de leur omniprésente corporation, ont un contrôle absolu sur la médecine. C'est donc à pas feutrés que les praticiens des thérapies alternatives avancent, font valoir leur point de vue, s'implantent au Québec. Pourtant, ces autres pratiques médicales remontent souvent à la nuit des temps. Ainsi en est-il de l'acupuncture, que l'on appelle également la médecine traditionnelle chinoise. Ainsi en est-il de l'homéopathie, qui se réclame d'Hippocrate, le père de la médecine.

Allopathes versus homéopathes

Pour conserver son monopole, la Corporation des médecins n'a jamais hésité à emprunter la voie judiciaire, et les derniers à avoir goûté à cette «médecine juridique» sont les homéopathes.

Actuellement, une «cause-type» oppose la corporation et le Syndicat professionnel des homéopathes du Québec (SPHQ), affilié à la FPPCSQ et à la CSN. Cette poursuite pour pratique illégale de la médecine survient à quelques mois seulement de l'amorce des travaux de deux commissions parlementaires particulièrement importantes, une première sur les médecines alternatives et une seconde sur la réforme du code des professions.

Parole d'historien

La première partie de ce procès a donné l'occasion aux homéopathes, en décembre dernier, d'exprimer publiquement les thèses qu'ils défendent. À la reprise, en avril, c'est la Corporation des médecins qui fera entendre ses témoins. Les principaux témoins du SPHQ furent trois Américains: un historien spécialisé dans l'histoire de la médecine, Harris L. Coulter, et deux médecins également homéopathes, les docteurs Bill Gray et Bill Shevin. Rappelons brièvement le contenu de leur témoignage.

Dans un premier temps, l'historien Coulter a rappelé que déjà au temps d'Hippocrate — 400 ans avant Jésus-Christ — les tenants de l'homéopathie et de l'allopathie (la médecine classique telle que nous la connaissons) s'opposaient. Que la chose n'est donc pas vraiment nouvelle.

Pour les différencier, disons que le

L'important, c'est le malade, pas la maladie

Par Henri Jalbert

médecin allopathe s'attaque à l'agent agresseur, alors que l'homéopathe supporte le système immunitaire pour qu'il se défende contre l'agent agresseur. Prenons un exemple. À quelqu'un qui souffre d'une bursite (inflammation), il y a de bonnes chances que le médecin allopathe prescrive des anti-inflammatoires ou même une injection de cortisone. Probablement que la douleur disparaîtra, mais elle pourrait bien revenir quelques semaines plus tard. L'homéopathe, lui, prescrira des médicaments qui s'attaqueront à la source du mal. Car si l'allopathe s'occupe de la maladie, l'homéopathe, lui, s'occupe du malade.

Autre exemple: les fameux virus qu'on attrape, surtout au printemps et à l'automne, et qui sont à la source de rhumes, de gripes ou de sinusites. Vous risquez fort, chez le médecin allopathe, de vous retrouver avec un «petit dix jours d'antibiotiques» — un remède de cheval qui entraîne parfois des effets secondaires. L'homéopathe vous prescrira des médicaments non toxiques, qui s'attaqueront — sans effets secondaires — au problème, et

vous remettront aussi rapidement sur pied. Au lieu du «même antibiotique pour tout le monde» prescrit par le médecin allopathe, vous aurez droit, chez l'homéopathe, à un médicament adapté qui ne sera pas nécessairement le même que celui de votre voisin qui souffre de la même maladie, puisque personne ne réagit de la même façon à un virus.

Parole d'allopathe

Les docteurs Bill Gray et Bill Shevin sont à la fois médecins allopathes et homéopathes. Ils pratiquent donc à la fois la médecine classique et l'homéopathie, aux États-Unis; ni l'un ni l'autre n'y a jamais été poursuivi en justice pour pratique illégale de la médecine. Pourtant, ils prescrivent presque exclusivement des produits homéopathiques, parce qu'ils sont conscients de la toxicité des remèdes allopathiques.

Le docteur Shevin a d'ailleurs été très clair dans son témoignage: sur une période de deux



Claudine Larocque

ans de pratique médicale classique et homéopathique, il n'a prescrit des antibiotiques qu'une demi-douzaine de fois.

Pourquoi l'illégalité?

Le plus curieux, dans la bataille engagée contre les homéopathes par la Corporation des médecins et l'Office des professions, c'est de chercher non pas à éliminer l'homéopathie, mais plutôt à «se débarrasser» des homéopathes actuels.

À preuve, l'Office des professions, dans son rapport sur les médecines alternatives, s'oppose à la création de corporations pour les médecines alternatives et réserve la pratique de l'homéopathie aux seuls membres des corporations professionnelles existantes (médecins, vétérinaires, dentistes et pharmaciens). Ce qui n'a pas empêché la corporation de poursuivre de ses membres pour pratique non scientifique de la médecine, parce qu'ils avaient prescrit des remèdes homéopathiques.

Regroupés au sein de la CSN, les homéopathes ont donc choisi la voie syndicale pour se défendre, pour obtenir la reconnaissance professionnelle et l'enracinement de la profession, assurer la qualité de l'enseignement et de la pratique de l'homéopathie, et finalement, s'intégrer progressivement au réseau de la santé. La SPHQ a également comme mission la défense du bien-être des consommateurs et de ses membres.

«Après trois années d'existence, aucune plainte n'a encore été adressée, relativement à la pratique d'un de nos 325 membres, soit la grande majorité des homéopathes qui pratiquent actuellement au Québec», mentionne Claudine Larocque, homéopathe et membre de l'exécutif du SPHQ.

«Les citoyens voient d'ailleurs d'un bon oeil les thérapies nouvelles, ajoute-t-elle, puisqu'une majorité d'entre eux —quelque 85 pour cent— sont favorables aux médecines alternatives, selon un sondage du ministère de la Santé et des Services sociaux.»

Premier rendez-vous

Florent Tremblay, homéopathe; rendez-vous: 9 h 30. C'était griffonné sur un bout de papier dans mon portefeuille. Je m'y suis rendu assez relax, un peu baveux. Mes préjugés me faisaient penser que ce serait granole. Ce fut autre chose.

J'y suis allé des mêmes propos que je tiens à mon médecin de quartier, que je visite depuis des lunes. Avec les mêmes précisions, je lui ai parlé de mes petits bobos, qui ne guérissent jamais, et qui ne furent que soulagés ces dernières années.

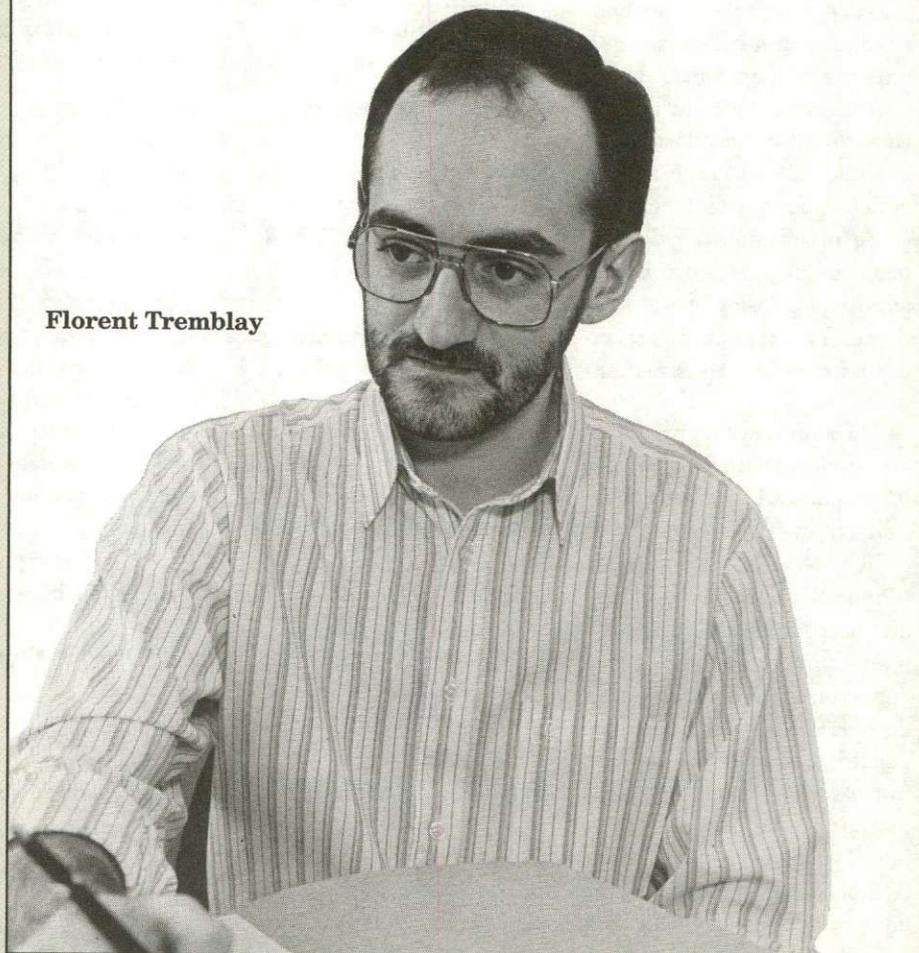
Puis, hop! la différence. Il est allé plus loin. Il a commencé à parler de mode de vie, de contexte familial et affectif. «*Je tiens compte des symptômes et non seulement du seul aspect physique de la maladie.*» En tout, une quarantaine de minutes de discussion plutôt positive qui a touché la globalité de l'individu, pour repartir avec, dans mon portefeuille, une prescription pour un produit non toxique, de toute façon en vente libre dans les pharmacies.

«*Plusieurs personnes choisissent les médecines douces parce qu'elles n'ont pas de réponse à leurs problèmes. Je cherche moins à connaître la maladie que les symptômes qui provoquent la maladie.*» En bon néophyte que je suis, j'appellerais ça une approche positive de la santé plutôt qu'une approche strictement axée sur la maladie. Une médecine préventive aussi.

Quarante minutes, c'est peu. Normalement, une première consultation avec un homéopathe dure environ une heure trente. Mais je m'étais préparé à «déballer» mes bobos à une vitesse éclair, disons plus vite que le patient habituel. Il a donc fini par comprendre que s'il faisait une entrevue, j'en faisais une également.

H. J.

Florent Tremblay



La CSN à la défense de la vocation régionale de CHR-D-AM

Par Michel Crête

«Au fil des ans, nous avons donné notre chemise pour doter Drummondville d'une véritable radio locale. Mais aujourd'hui, nous ne pouvons plus tolérer les coupures de personnel et la diminution de la programmation locale.

Oui, nous voulons toujours collaborer à l'essor de notre station de radio.

Mais nous croyons qu'il est grandement temps de travailler à trouver des solutions.

Pour cela, l'employeur devra faire sa part.»

Il y a trois ans, Jean Dufresne, un journaliste originaire de Plessisville, est entré à CHR-D-AM 148, à Drummondville, bien déterminé à en faire une station de radio à forte vocation régionale. Mais depuis le 4 janvier, la station radiophonique opère avec une salle de nouvelles réduite à son strict minimum (un seul journaliste) et offre à la population entre quatre et six heures quotidiennes d'émissions à caractère régional. C'est nettement insuffisant en matière de couverture locale. On souhaiterait plutôt entre huit et douze heures d'information et de programmation locales par jour. De plus, sur une possibilité de 14 employé-es syndiqués, on fait appel aux services de seulement six personnes.

En conférence de presse, le 20 janvier à Drummondville, les responsables de la CSN, du Conseil central de la région et de la Fédération nationale des communications ont annoncé que notre mouvement entend mener une campagne active pour convaincre la direction de CHR-D-AM d'améliorer substantiellement l'information et la programmation locales. Le Groupe de consultation pour le maintien et la création d'emplois intervient également dans ce dossier afin de mieux



Dans l'ordre habituel: Jean Dufresne, de CHR-D-AM; Chantale Larouche, de la FNC-CSN; Roger Valois, vice-président de la CSN; et André Aubin, président du Conseil central de Drummondville.

développer l'entreprise.

En campagne

Pour exercer des pressions sur l'employeur, on fera donc circuler une pétition dans les rangs syndicaux, ainsi qu'auprès des groupes communautaires et populaires de la région de Drummondville. On s'adressera aussi aux députés fédéral et provincial du comté de Drummond, MM. Jean-Guy Guilbeault et Jean-Guy Saint-Roch, ainsi qu'à la mairesse de Drummondville, Madame Francine Ruest Jutras, pour les sensibiliser à cette cause et obtenir leur appui.

Dynamisme régional

«Nous ne pouvons tolérer, de dire le vice-président de la CSN, Roger Valois, qu'on ratatine les salles de nouvelles

et les stations de radio locales. Les stations de radio sont non seulement des outils d'information, mais aussi des moyens de communication qui permettent quotidiennement la tenue de débats dans la population sur les dossiers culturels, économiques, politiques et sociaux, sur les différents enjeux régionaux. De la vivacité de ces postes de radio dépendent la vie démocratique et le dynamisme d'une région.»

Pour sa part, la présidente de la FNC, Chantale Larouche,

a déclaré: «Ce n'est pas en refusant la programmation de stations montréalaises que CHR-D pourra attirer des auditeurs et des clients, d'autant plus que ceux-ci peuvent capter cette programmation montréalaise sans CHR-D.»

La relance du AM 148

Après un silence de près de trois mois, c'est finalement le 24 décembre 1989 que CHR-D-AM avait repris du service. Les syndiqué-es estiment avoir fait leur effort de guerre pour faire un succès de la relance de la station. Par le biais d'une coopérative, aux côtés de laquelle on retrouve un groupe d'investisseurs locaux, ils ont acquis 31.7% des actions de la station. Ils ont aussi accepté, au printemps 1991, des concessions applicables sur une période de douze mois se traduisant par la rémunération au taux régulier du travail effectué en temps supplémentaire et par cinq heures de bénévolat par semaine.

Dernière heure

Une entente de principe concernant la relance de CHR-D-AM est intervenue entre le syndicat et un acheteur potentiel. Tous les détails dans le prochain numéro de *Nouvelles CSN*.

NORD-OUEST QUÉBÉCOIS

Solidarité ketchup

Dans le Nord-Ouest québécois, il y a plus de gens qui ne travaillent pas qu'il n'y a de gens qui travaillent, selon le président du conseil central, Serge Lefebvre. Réunis en assemblée générale le 23 janvier, les membres du conseil central ont accueilli chaleureusement des représentants des Serres coopératives de Guyenne, venus solliciter leur appui à un plan de redressement destiné à les sortir des difficultés financières qui les confrontent présentement. Une campagne a été lancée dans la région, intitulée "Solidarité ketchup", prenant la forme de l'achat d'un pot de ketchup de la coopérative au coût de \$10.

Autre initiative qui s'est mérité l'appui du conseil central: la section régionale du Mouvement national des Québécois a lancé des "cahiers de travail Québec" sur le modèle des "cahiers Canada", où des fleurs de lis et des poèmes d'artistes québécois remplacent les feuilles d'érable.

L.L.

Simonne Monet-Chartrand: un destin hors du commun

Voici le texte intégral du message qu'a fait parvenir Gérald Larose, au nom de la CSN, à la famille Chartrand, à l'occasion du décès de Simonne Monet-Chartrand.

«Ce n'est pas un hasard si autant de témoignages d'amour et d'estime déferlent sur le Québec, aussi bien dans les médias que dans les conversations privées, depuis que Simonne s'est absentée. Le peuple sait d'instinct reconnaître celles et ceux dont le destin hors du commun était néanmoins ajusté constamment à sa respiration profonde. C'est ainsi qu'il a su se reconnaître en elle et que cela s'exprime aujourd'hui de si belle façon.

«Simonne aura su inspirer l'action de certaines de militantes et de militants, sur plusieurs générations. Et la diversité de son engagement, de la cause des femmes au pacifisme, en passant par la défense des droits et des libertés, l'action syndicale et la réflexion spiri-

tuelle, aura été une preuve supplémentaire de l'étonnante richesse de cette femme chaleureuse, qui aura marqué toutes les personnes avec lesquelles elle a été en contact. Tous les organismes auxquels elle a prêté ses qualités s'en sont trouvés meilleurs, y compris le mouvement syndical. Sa solidarité s'est exercée sur toute une vie, du côté des causes où étaient en jeu aussi bien le progrès général de la société que la défense immédiate et concrète des plus humbles dans cette société.

«Simonne occupait la première place dans votre maison et une place de choix dans la grande famille québécoise. Nous serons nombreux à ne pas l'oublier. Le rappel de sa contribution continuera d'inspirer notre action. Je vous prie d'accepter, au nom de la CSN et en mon nom personnel, l'expression de toute notre solidarité.»

Gérald Larose, président.

LA POCATIÈRE

C'est réglé chez Bombardier

Fait inusité dans cette entreprise, nous dit-on, le renouvellement de la convention collective chez Bombardier de La Pocatière a nécessité plus d'une vingtaine de rencontres de négociation, cette année. L'exercice en valait la peine puisqu'il a débouché sur un contrat de trois ans qui procure aux 800 salariés de l'endroit, si l'on compte les améliorations aux bénéfices marginaux et les ajustements de salaire consentis à certains groupes, des augmentations globales de 6.2%, 2.8% et 3%.

Une nouveauté, aussi, dans cette convention collective d'une durée de trois ans: un Reer collectif auquel l'employeur contribuera à raison de un pour cent du salaire gagné par chaque employé, lequel y versera lui-même deux

pour cent.

L'assemblée générale, à laquelle participaient 614 travailleurs, a voté à 74%, le 25 janvier, d'entériner la re-

commandation de son comité de négociation à l'effet d'accepter ces nouvelles conditions de travail.

J.-P. P.

RIVIÈRE STE-MARGUERITE

Oui, mais...

Le Conseil central de Sept-Iles a arrêté plusieurs positions concernant le développement hydro-électrique de la rivière Ste-Marguerite, sur la Côte-Nord. L'assemblée générale s'est dite favorable au développement de l'emploi mais demande à Hydro-Québec de déposer son plan global de développement pour la région et la création dans la région d'un centre de recherche sur les énergies alternatives. L'aval du conseil central est aussi conditionnel à la signature d'une entente

concernant les droits territoriaux des Montagnais, à la création d'emplois pour les autochtones et à la protection des ressources fauniques, en particulier le saumon. Toutefois, le conseil central reviendra sur sa décision si les réponses d'Hydro-Québec ne sont pas jugées satisfaisantes. Luc L.

Un village à sauver

La Stone Consolidated a annoncé la fermeture de la scierie de Notre-Dame-du-Rosaire, au Lac-St-Jean, pour le 30 mars. C'est une échéance contre laquelle le Conseil central du Saguenay-Lac-Saint-Jean lutte avec les autres forces du milieu puisqu'il s'agit du principal et presque unique employeur de ce charmant village. La compagnie veut démanteler la scierie à Saint-Ludger de Milot parce que l'approvisionnement en matière première est coûteux en raison de l'éloignement et du système routier auquel il manque un pont stratégique. La compagnie prévoit transférer 22 emplois sur 58 dans l'opération. La CSN, en collaboration avec des groupes de consultants, explore d'autres solutions pour sauver ces emplois. Luc L.

Faites lire
Nouvelles
CSN

Réouverture de la scierie Grand Remous

Après deux ans de dormance, la scierie Grand Remous peut enfin rouvrir ses portes à près de 80 travailleurs. Une entente trilatérale est en effet survenue entre les Algonquins du Lac Barrière et les gouvernements fédéral et québécois, permettant la relance des travaux d'exploitation forestière dans la réserve faunique du parc La Vérendrye. Le ministre des Forêts Albert Côté a annoncé l'octroi, aux entrepreneurs qui opèrent sur le territoire, de compensations financières pour l'obligation qui leur est faite de modifier leur secteur de coupe afin de respecter les zones sensibles. Voilà une nouvelle comme on n'en a guère entendu ces derniers temps dans ce secteur passablement malmené et une région qui, pas plus que les autres, n'a été épargnée par la récession. L.L.

CONFLITS DANS LE BAS-ST-LAURENT

Garages et municipaux

Les propriétaires de Prima Auto, Voyer Auto et Bobby Auto, à Rivière-du-Loup, veulent y faire disparaître le syndicat des employés de garage. Un

des établissements a décrété un lock-out et les deux autres ont demandé la conciliation. De son côté, le syndicat a demandé la conciliation pour les trois groupes. Le syndicat s'est voté un fonds de 6% de cotisation syndicale pour appuyer les syndiqués en conflit de chez Prima Auto. Bobby Auto a offert un gel des salaires pour la première année et des hausses de 50 cents, les deuxième et troisième années si les syndiqués renoncent à leur syndicat. Pas question, madame.

Une première convention

De leur côté, les 11 syndiqués de la municipalité de St-Antonin essaient de négocier une première convention depuis 15 mois. L'enjeu principal: la garantie de travail de 17 semaines par année que l'employeur refuse de donner alors qu'ils en travaillent au moins 20 par année, depuis fort longtemps. Le syndicat est en grève depuis le 11 janvier. Luc L.



Janviers Cliche, président du Conseil central de l'Estrie, a été élu, le 22 janvier, président de l'AQORCD, une association qui regroupe les conseils régionaux de développement du Québec (CRD). L'association, qui compte 12 membres, a pour objectifs de promouvoir les orientations communes en matière de développement régional, de défendre les intérêts des régions dans le respect de leur autonomie et d'être un lieu de services techniques et professionnels. L.L.

Manifestons

en grand nombre le dimanche 7 février, à Montréal

Rassemblement à compter de 12 heures

Au Parc Lafontaine, au coin de Calixa-Lavallée et de Sherbrooke

Heure de départ: 13 heures

Lieu d'arrivée: Complexe-Guy-Favreau

Les coupures à l'assurance-chômage

IL FAUT EMPÊCHER ÇA!

- Le projet de loi C-105 constitue une attaque sans précédent aux droits des travailleuses et des travailleurs.
- S'il est adopté, les personnes qui laissent volontairement leur emploi sans motif valable (selon l'employeur) ou qui perdent leur travail pour cause de mauvaise conduite (selon l'employeur) n'auraient plus le droit de recevoir l'assurance-chômage.
- Les employeurs pourraient ainsi exercer des pressions pour augmenter les cadences de travail ou diminuer les normes de santé-sécurité, et les salarié-es auraient peu de choix de refuser sans risquer d'être congédiés.
- Les victimes de harcèlement sexuel, les bas salarié-es et les personnes qui travaillent dans des conditions éprouvantes pourraient difficilement quitter leur emploi dans l'espoir d'en trouver de meilleurs, car ils ne recevraient plus d'assurance-chômage pendant leur période de recherche d'emploi.

Même si le gouvernement prétend que ces mesures ne visent pas les personnes qui quittent leur emploi en raison de harcèlement, de discrimination, de conditions dangereuses, ces dernières perdront leurs prestations d'assurance-chômage. Et ce sont elles qui devront faire la preuve qu'elles ont laissé leur travail pour ces motifs. Les employé-es qui sont congédiés pour activités syndicales devront également le démontrer. Dans tous ces cas, ces personnes seront privées d'assurance-chômage. Ces mesures entraîneraient l'appauvrissement des travailleuses et des travailleurs, car les personnes qui ne reçoivent plus d'assurance-chômage perdent aussi le droit de recevoir de l'aide sociale. Elles ne seraient admissibles qu'à un prêt du ministère de la Sécurité du revenu. Au lieu de s'attaquer aux travailleurs et aux travailleuses, le gouvernement conservateur devrait relancer l'économie et créer des emplois.

Mesures fiscales discriminatoires dans le Grand Nord

La FAS a dénoncé la décision du ministère du Revenu du Québec de considérer comme un revenu imposable les coûts reliés au transport de la nourriture des quelque 500 travailleuses et travailleurs du Grand Nord québécois. Une telle mesure aurait des conséquences dramatiques sur le revenu de ces salarié-es et sur la qualité des services de santé et de services sociaux offerts aux communautés Cri et Inuit.

Jusqu'à tout récemment, les frais de transport de la nourriture

étaient assumés par les établissements, conformément aux dispositions des conventions collectives. Le ministère québécois dit maintenant s'ajuster aux mesures Wilson, adoptées en 1987, selon lesquelles tous les avantages consentis aux salarié-es sont considérés comme un revenu et doivent donc être imposés.

Ces mesures s'appliquent rétroactivement à compter de janvier 1991. Les pertes financières engendrées par cette mesure varient selon le salaire

et le nombre d'enfants des salarié-es affectés. Le manque à gagner se situant entre \$2,800 et jusqu'à plus de \$11,000, cela a pour effet d'annuler les primes d'éloignement.

L.-S. H.

La prochaine édition de **Nouvelles CSN** vous parviendra dans la semaine du 14 février

VALLEYFIELD

109 semaines sans convention collective, c'est long!

Voilà maintenant plus de deux ans (109 semaines précisément) qu'est échue la convention collective des cols bleus de Valleyfield. Après d'innombrables rencontres de négociation, il reste toujours un point à régler: la banque de jours de maladie dont l'employeur, endetté de \$500,000, voudrait bien se débarrasser. Les syndiqués ont entrepris, les 19 et 20 janvier, une grève de 24 heures, qui s'est terminée par une visite au conseil municipal et quelques questions

Visite chez Provigo

Trois syndicats CSN de magasin Provigo ont rendu une visite au siège social du géant de l'alimentation pour faire pression afin que se règlent les conflits qui traînent dans leurs dossiers de négociation. Il s'agit des employé-es du magasin Provigo 423 de Chicoutimi, en lock-out depuis le 16 août, des employé-es du magasin Provigo de La Pocatière, en lock-out depuis le 5 décembre, et de ceux du magasin de la Galerie du Vieux-Fort de Lévis qui sont en grève depuis le 27 novembre. Ils ont effectué une tournée des étages et ont rencontré ensuite la presse de la Vieille capitale. Les syndiqué-es estiment que c'est Provigo qui est responsable du blocage de leurs négociations en exigeant des concessions salariales et normatives importantes, allant jusqu'à 20%.

Luc L.

pertinentes aux élus, auxquelles les médias locaux ont fait grand écho. Les édiles s'en sont trouvés ébranlés, semble-t-il: en effet, quelques jours plus tard, les salariés recevaient une lettre de leur employeur leur offrant une rétroac-

CLSC ROSEMONT

Des inspecteurs enquêtent

Le 13 janvier, le ministère de la Santé et des Services sociaux a nommé deux inspecteurs pour enquêter au CLSC Rosemont. Ces enquêteurs ont rencontré les syndicats de l'établissement le 19 janvier. Au cours de cette rencontre, ils ont questionné longuement les syndicats sur les relations de travail qui prévalent dans l'établissement.

Les deux enquêteurs dépêchés au CLSC s'occupent respectivement des relations de travail, de prévention et de services communautaires. Rappelons que la loi

120 permet la nomination de tels inspecteurs pour examiner les activités de l'administration d'un établissement. Toutefois, ni les médecins du CLSC, ni les organisations populaires du quartier n'ont été rencontrés. La coalition contre les coupures de services au CLSC Rosemont voudrait, quant à elle, qu'une enquête encore plus approfondie soit menée sur les activités du CLSC Rosemont.

Un rapport d'enquête devrait être soumis au cours des prochaines semaines.

J.R.

HILTON-QUÉBEC

Toujours l'impasse

Aucun règlement ne semble en vue à l'hôtel Hilton de Québec. Lors de la dernière rencontre de conciliation, le 21 janvier, l'employeur a déposé un document de 50 pages contenant pas moins de 45 reculs supplémentaires et une série de coupures de postes! Ce dernier espérait, entre autres, abolir la demi-heure de repas payée et fermer la buanderie. Le soir même, après avoir indiqué leur intention de rejeter massivement des offres aussi «alléchantes», les syndiqué-es se sont rendus manifester dans le lobby de l'hôtel, un événement que l'employeur a nié vigoureusement le lendemain auprès des journalistes; il a, par la suite, annulé la rencontre de conciliation prévue le 26 janvier.

L.L.



Explosion des dépenses de santé aux États-Unis

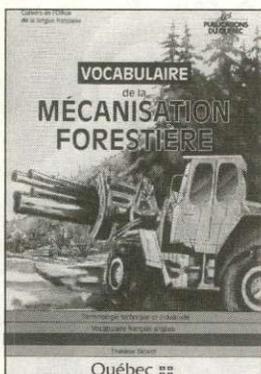
Vous rappelez-vous, l'an dernier à pareille date? On discutait fort du coût du système de santé, qui représente 9% du produit intérieur brut (PIB) au Québec et 8.7% dans l'ensemble du Canada. Et pour mettre les choses en perspective, on soulignait qu'aux États-Unis, où il n'y a pas d'assurance publique comme ici, les dépenses de santé grimpaient en flèche et avaient dépassé 12% du PIB. Or, les derniers chiffres émanant du département américain du Commerce indiquent que la réalité est encore pire, puisque c'est 14% du PIB que les États-Unis ont effectivement consacré aux dépenses de santé en 1992, pour un total de \$838.5 milliards, ou \$3,160 par personne (*Le Devoir*, 5 janvier 93). Malgré cela, 37 millions d'Américains n'ont aucune protection médicale.

C'est un lourd prix à payer pour les positions doctrinaires de l'ancien président Bush, qui s'est toujours opposé à l'instauration d'un régime public à la canadienne qu'il jugeait trop «socialisant». Si le système américain de santé ne coûtait pas plus cher que le système québécois, c'est \$300 milliards que les États-Unis auraient épargné en 1992. Dès lors, on comprend que le nouveau président Clinton voie dans l'instauration d'un régime public de santé la clé d'une réduction du déficit. Et qu'une telle réforme soit devenue la préoccupation principale de 66% des Américains.

G.F.



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE



Ce vocabulaire contient au-delà de trois cents noms d'engins de récolte forestière, d'abattage, de façonnage, de débardage et de leurs composantes. De plus, il comprend 69 illustrations de l'équipement décrit.

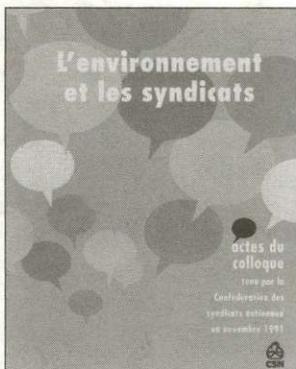
Vous pouvez vous procurer ce vocabulaire au coût de \$15,95 + taxes. *Vocabulaire de la mécanisation forestière*. Cahiers de l'Office de la langue française. Les Publications du Québec. 1992.

L'Institut canadien de recherches en génie forestier, en collaboration avec l'Office de la langue française, vient de produire le *Vocabulaire de la mécanisation forestière*.

J.R.

L'environnement et les syndicats

Les actes du colloque sur l'environnement et les syndicats, le premier à se tenir au Québec, à l'automne 1991, sont maintenant disponibles au centre de documentation de la CSN. On y retrouve un ensemble fort intéressant de témoignages et d'analyses sur les rapports des syndicats et des groupes écologistes, concernant notamment le lien entre l'emploi et la protection de la nature. **Luc L.**



DRUMMONDVILLE

Soutien aux profs

Les 425 employé-es de soutien de la Commission scolaire Des Chênes, à Drummondville, ont respecté les lignes de piquetage dressées par les quelque 1,000 enseignants de l'endroit, le 20 janvier. Ces derniers, qui sont membres de la CEQ, ont effectué une journée de grève parce que la direction de la commission scolaire tarde toujours, après deux ans, à conclure une entente avec leur syndicat. Fait significatif, la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec, Mme Diane Drouin, siège à la commission scolaire Des Chênes. Le travail a repris le 21 janvier. **M.C.**

CHICOUTIMI

À la source

Il y a un certain plaisir à constater que même de savants juges ne se laissent pas bernier par ce qui leur est présenté comme le plus grand des hasards!

C'est ainsi que la juge Louise Otis, de la Cour supérieure, a considéré qu'était fondée la requête en injonction interlocutoire présentée par la CSN pour enjoindre à l'entreprise Eau de source Labrador de maintenir à Chicoutimi le nombre d'employés et de laisser en place les équipements nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.

C'est que la veille de l'annonce par l'entreprise du déménagement des emplois et des équipements vers Montréal, une requête en accréditation visant à syndiquer ces travailleuses et travailleurs avait été déposée...

Une entente est intervenue entre-temps, par laquelle l'entreprise reconnaît le syndicat et s'engage à respecter l'ancienneté en cas de réorganisation de son fonctionnement.

L'eau de source en question est puisée au Saguenay, aux Monts Valin. Aimant sans doute l'eau trouble, Eau de source Labrador était représentée par l'étude Heenan Blaikie, dont la sollicitude à l'égard des nouveaux syndicats est bien connue. **M.R.**

BIENVENUE

Caisses pop

Deux nouveaux groupes d'employées de caisses populaires ont récemment joint les rangs de la CSN et de sa Fédération du commerce. Ce sont les quarante-neuf de la Caisse populaire de Château-guay, dans la région du Sud-ouest de Montréal, et les quarante-huit de la Caisse populaire de Saint-Dominique, à Québec.

Lawson Margo

Il y a, dans l'usine de la compagnie Lawson Margo, soixante travailleurs qui fabriquent des boîtes de carton pliées. En juin dernier, 90% d'entre eux décidaient de quitter les rangs du Syndicat international des communications graphiques (local 555) pour adhérer à la CSN. Or, les membres de quatre autres unités de négociation dans l'usine sont représentés par le local 555. Celui-ci a usé de nombreuses procédures juridiques pour empêcher que ce groupe l'abandonne, mais en vain: le syndi-

cat CSN, qui sera affilié également à la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt, ainsi qu'au CMM, a été accrédité le 7 janvier.

CIAQ

Ils'agit du Centre d'insemination artificielle du Québec, situé à Saint-Hyacinthe, une compagnie qui se spécialise dans la récolte et la vente de sperme de bovins. Les 35 salariés qui y travaillent à titre de bouviers, préposés au transport et ouvriers d'entretien seront désormais représentés par un syndicat CSN, sur décision de l'agent d'accréditation.

Beauce

La dizaine d'ambulanciers à l'emploi de la Corporation ambulancière de Beauce Inc. ont déposé une requête en accréditation afin d'être représentés par le Syndicat des employés techniciens ambulanciers du Québec métropolitain. **J.-P. P.**

BAIE-COMEAU

Un employeur qui s'est calmé

Enfin un peu de répit pour les 24 employés de l'usine Recyclage Côte-Nord de Baie-Comeau: l'employeur a cessé ses menaces et son harcèlement, suite au dépôt d'une demande d'accréditation, il y a deux semaines.

Le nouveau syndicat avait obtenu une injonction provisoire et l'employeur a fini par dire qu'il ne contesterait pas la requête en accréditation.

L'usine recycle les rebuts d'aluminium de la Reynolds. **Luc L.**

Violence et Lieux saints

Rama et Allah ne s'entendent pas en Uttar Pradesh. L'armée indienne y est en constant état d'alerte. Les chocs se multiplient entre hindous et musulmans. À Ayodhya, en décembre, une mosquée fut détruite soi-disant pour venger l'affront fait aux hindous il y a plus de quatre siècles (1528) par un empereur mongol qui, pour ériger une mosquée, avait démoli le temple de Rama. La situation a dégénéré, il y a eu près de 2000 morts. La crise au Cachemire, État largement peuplé de musulmans, a refait surface (en 1990, la troupe avait tué 67 musulmans lors des funérailles de l'un des principaux imams). Les for-

ces de sécurité sont accusées de pillage et du meurtre de 40 musulmans du Cachemire fauchés le 6 janvier.

Le gouvernement de New Delhi ne reste pas inactif devant les troubles. Certains se demandent s'il utilise les bons remèdes. Ce gouvernement dirigé par Narasimha Rao a fait emprisonner de très nombreux partisans du parti Bharathiya Janata (BJP) qu'il accuse de fomenter les troubles. Devant l'ampleur des réactions, on a relâché les plus vénérés des leaders du BJP, ce qui indispose les pays limitrophes; un temple hindou a même été incendié au Pakistan.

Le scalpel qu'utilise



Rao, en dégommant quatre gouvernements d'États où régnait le BJP fait effectivement penser à ce que l'Algérie a tenté de réaliser contre le Front islamique du salut (FIS). Rien ne s'est apaisé et

les émeutes intercommunautaires qui viennent de toucher la métropole indienne, Bombay, donnent une idée de l'ampleur du dilemme. À la lutte que mène l'Inde aux séparatistes sikhs du

Pendjab et musulmans, du Cachemire, vient s'ajouter celle qui vise le fondamentalisme hindou. Ce géant qu'est l'Inde réussira-t-il à vaincre tant de maux à la fois?

Clément Trudel

Espoir contre vents et marées

Je trouve exemplaire la lutte que mènent deux peuples de notre hémisphère pour récupérer les conditions minimales d'une vie décente.

Les Haïtiens n'en finissent plus de manifester leur dignité devant un régime macoutiste qui semble de plus en plus isolé. Une solution politique est en préparation en vue d'un vrai retour à la démocratie. Le nouvel occupant de la Maison blanche, Bill Clinton, vite forcé de renier sa promesse de ne pas imiter Bush qui fit refouler plus de 5000 Haïtiens en 8 mois, a peur d'une autre vague de boat people et approuve que l'on ceinture Haïti! De savants calculs se font sur les concessions réci-

proques des militaires et du chef du mouvement «lavalas» et président en exil Jean-Bertrand Aristide. Le projet de transformation de la société haïtienne existe, approuvé par 67% des citoyens. Aristide peut être le maître d'oeuvre d'un revirement. Devant lui, il est vrai, se retrouvent ceux qui depuis Papa Doc ont perverti le slogan idéaliste du «pouvoir au bout du fusil».

Lentement, au Guatemala, on voit poindre la perspective d'un patient renouveau. Là comme en Haïti, on peut dire que l'armée a prouvé qu'elle servait surtout contre son propre peuple. 45 000 réfugiés guatémaltèques au Mexique en font foi. C'est bien ce qu'a com-

pris à Washington la Chambre des représentants qui a coupé toute aide militaire à Ciudad Guatemala.

Un déblocage s'est produit le 12 janvier dans la capitale guatémaltèque. Déblocage auquel n'est pas étrangère la tenace titulaire du prix Nobel de la Paix 1992, Rigoberta Menchu qui a vaincu les hésitations du Haut commissariat pour les réfugiés et la méfiance des autorités guatémaltèques. Les populations autochtones ne se contenteraient plus de la tutelle «bienveillante» des créoles, ou descendants des Européens. Il s'agit en somme, pour le Guatemala, d'assurer la rentrée ordonnée de 45,000 réfugiés qui croupissent - certains depuis plus de dix ans

— dans des camps au sud du Mexique. On les a chassés de leurs terres, il n'est que légitime de leur garantir la reprise d'une vie conforme à leurs traditions. Paysans, in-

diens, modestes, pauvres, ce ne sont pas là des titres valorisés par les élites guatémaltèques, mais il faut tout bonnement reconnaître à ces paysans le droit de vivre. C.T.

Dettes et développement

Dans un pays qui vit sans apport de capitaux nouveaux, c'est le drame. Au bout du compte, ce sont des enfants, des habitants de bidonvilles ou des villages entiers qui sont dans une mauvaise passe en Angola, au Zaïre, en Bolivie, au Costa Rica ou ailleurs.

Le prix à payer (aperçu sur la dette et le développement) est une brochure du CRDI ou Centre de recherches pour le développement international, à Ottawa. On y expose le point de vue de banquiers, de gouvernements et de partisans du développement à visage humain, de même que le climat de marchandage sur fond de pétrodollars. Parmi les leçons retenues sur la crise de la dette — le Sud envoie vers le Nord plus de capitaux qu'il ne reçoit — il y a celle de tenir compte désormais des «capacités des débiteurs». Comme le langage des gestionnaires peut devenir ineffable!

C.T.

Suggestions de blues

Etta James

La grande dame du rhythm'n blues, c'est Etta James. Agée de 54 ans, elle s'est d'abord fait connaître en 1967 avec la pièce *Tell Mama*. En 1992,



Etta James

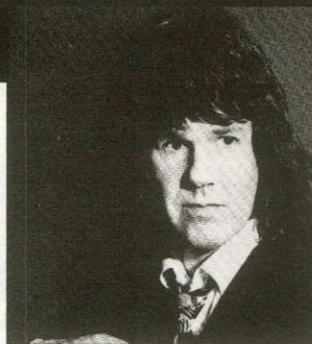
elle nous revient en studio et, en dix jours, enregistre les onze pièces du disque *The Right Time*. Ouf! Seule

une artiste expérimentée et sûre d'elle, comme l'est Etta James, peut réussir un tel exploit. Car de nos jours, l'enregistrement d'un disque peut s'étendre sur plusieurs mois.

Etta James possède une voix chaude et puissante qui réussit à nous transporter. Il faut l'entendre interpréter *I Sing The Blues* (avec Jerry Roll Johnson à l'harmonica), *You've Got Me* et *Give It Up* (en duo avec Steve Winwood)... Un disque à se procurer.

Gary Moore

La première fois que j'ai entendu Gary Moore, je me suis dit: tiens, tiens, voilà un gars qui voudrait bien prendre la place de feu Stevie Ray Vaughan. Même énergie, capable de



Gary Moore

vigueur autant que de sensibilité, ce musicien veut parfois épater son auditoire avec son jeu rapide. Mais n'est-ce pas ce que l'on attend d'un guitariste de blues!

After Hours est un hommage à ce genre musical, comme l'indiquent ces quelques titres *Story of the Blues* et *The Blues is Alright*. Gary Moore est accompagné d'excellents musiciens dont «l'inévitable» section de cuivre *The Memphis Horn*, ainsi que B.B. King et Albert Collins.



Alligator Records

La compagnie Alligator Records a été fondée en 1971 pour faire un seul disque. Intitulé *Hound Dog Taylor and the HouseRockers*, cet album fut enregistré en deux nuits et allait voir naître une compagnie de disques qui joua un rôle important dans la diffusion du blues. Vingt ans et une centaine d'enregistrements plus tard, on peut affirmer sans se tromper que Alligator a contribué à faire connaître plusieurs musiciens qui, autrement, n'auraient jamais quitté les bars enfumés de leur bled.

Pour souligner ses vingt ans d'existence, Alligator a sorti un album double comprenant des musiciens et interprètes qui ont contribué au succès de cette compagnie. Le disque contient 35 titres par autant d'artistes, dont James Cotton, Albert Collins, Professor Longhair, Koko Taylor, Charlie Musselwhite, Roy Buchanan, Johnny Winter et évidemment Hound Dog Taylor.

Ce disque est à conseiller à tous ceux et celles qui veulent se procurer un bon album de blues, mais qui ne savent pas quoi acheter.

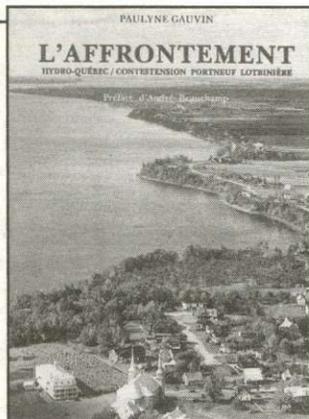
Louis-Serge Houle

LECTURE

L'affrontement

L'affrontement
Paulyne Gauvin
Paulymedia

Il est rare de mettre la main et de poser l'oeil sur un volume racontant l'histoire d'une contestation populaire sans croire qu'on n'y retrouvera que des formes édulcorées de procès-verbaux ou des photocopies de correspondance. *L'Affrontement*, un récit de Paulyne Gauvin, une personne versée dans l'éducation populaire, nous relate l'opposition entre diverses communautés de Lotbinière et de Portneuf et Hydro-Québec, au sujet de la ligne de transmission qui devait acheminer les kilowatts de la Baie James aux



États-Unis. C'est un véritable roman où l'auteur nous avertit que toute ressemblance avec la réalité est voulue.

Ce qui est passionnant dans ce drame vécu par des milliers de Québécois, c'est que de part et d'autre du fleuve, cet emblème national, dans un décor comme la couverture du livre peut vous en faire rêver, des gens sans habitude de militance se sont organisés, regroupés et ont tenu tête à cet autre em-

blème national qu'est Hydro-Québec, qui se fait de plus en plus blême, au fur et à mesure qu'on se fait narrer cet affrontement qu'a livré Contestension (quel beau nom). Ce livre est presque capital pour saisir ce qui se passe et comment les luttes populaires et l'image et le comportement d'Hydro-Québec marquent notre histoire récente et peuvent tracer la voie aux développements futurs. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard que la première conférence de presse de Contestension s'est tenue dans les locaux de la CSN à Québec, le 5 mai 1986. La lutte a donné des résultats mitigés. Il n'y a pas un chapelet de pylônes qui traverse le fleuve mais la ligne traverse le territoire.

Luc Latraverse

Quand éditeur et astrologue condamnent un premier ministre

En général, je crois bien que les médias ont fait preuve d'une certaine retenue dans leur traitement de la maladie du premier ministre Robert Bourassa.

Plus, en tout cas, que lors de la première phase à l'automne 1990 alors qu'on avait assiégé l'hôpital où il était soigné.

Il est évident que le dossier médical d'un homme public aussi important ne peut être traité de la même manière que celui d'un simple individu.

Les citoyens sont en droit de savoir si un premier ministre est en état d'assumer ses fonctions ou même de déléguer un certain temps ses responsabilités.

Demander à des spécialistes en quoi consiste la maladie dont souffre M. Bourassa et quels sont les traitements envisageables et leurs chances de succès, c'était également un bon réflexe journalistique. Mais encore fallait-il insister sur le fait qu'on ne parlait plus alors du dossier de santé de M. Bourassa, dont on ne savait à peu près rien, y compris les spécialistes, mais de considérations générales sur ce genre de maladie.

La manchette du *Soleil* du samedi 9 janvier, *Les médecins condamnent Bourassa*, était non seulement irrespectueuse mais tout simplement fautive.

Ce sont les mises au point qu'ont tenu à faire la spécialiste mis en cause par l'article, Madame Danièle Marceau, hématologue et le journaliste qui avait rédigé le

texte, Jean-Claude Paquet. Mises au point publiées dans *Le Soleil* sept jours plus tard, le samedi 16 janvier.

La note de la rédaction de l'éditeur-adjoint, Jean-Jacques Samson, était cependant révélatrice et malheureuse. Après avoir dégagé la médecin et le journaliste de toute responsabilité, il ajoutait: «*La manchette d'un journal appartient à sa direction de la rédaction.*»

C'est à la fois vrai et totalement faux. Il appartient, en effet, aux responsables de l'information de déterminer l'emplacement des nouvelles et de les titrer.

Mais ils doivent le faire selon les règles de l'art. Une manchette n'a pas le droit d'être fautive, non fondée. Une manchette n'est pas un éditorial. Ce n'est pas le point de vue du propriétaire ou de ses porte-parole. C'est une information.

Le *Journal de Québec*, de son côté, sombrait dans la loufoquerie en publiant le 11 janvier que la carte du ciel de M. Bourassa lui prédisait un scandale et une bien triste fin de carrière.

Il nous ramenait en plein Moyen-Âge avec la photo de l'astrologue et ses prévisions dans une page d'information consacrée à la maladie du premier ministre.

Jacques Guay

FLASH

LES QUÉBÉCOIS EN FLORIDE...



CINÉMA

Le grand zèle

Un film réalisé par Roger Cantin avec Marc Labrèche, Raymond Cloutier et Julie Saint-Pierre

Les jeunes cinéastes japonais ont dépoussiéré leur style et inventé un nouveau type d'humour. Ils prennent des situations de la vie courante, les poussent dans une direction, à l'excès, jusqu'au paroxysme. Je pense par exemple à *The yen family*. C'est génial.

Après *L'assassin jouait du trombone*, Roger Cantin va dans la même direction avec *Le grand zèle*, le génie en moins, cependant.

Après trois mois de travail dans un nouveau poste de directeur, Rémi Tremblay (interprété par Marc Labrèche) se voit rétrogradé à son poste de conseiller parce qu'il compte ses heures, ne va pas souper avec ses clients et ne travaille pas les fins de semaine. Il doit donc choisir entre son «9 à 5» de conseiller ou son poste de cadre. Suivra la remise en question de sa vie, de son couple, leur maison de banlieue et le reste...

Rémi basculera. Il deviendra l'*Homotravailleur*. Plus qu'un *Workaholic*, il consacrera sa vie au travail. Maintenant qu'il est redevenu syndiqué, il se permet donc des moyens de pression sur son «petit boss». Il restera au bureau 24 heures par jour, 7 jours par semaine: le grand zèle...

Cette partie est intéressante. C'est après que ça piétine. Alors que tout se prêtait à la caricature des nouveaux modes de gestion, de la «qualité totale» au «just in time», le film semble écrit il y a dix ans. On a même droit à l'affiche de Che Guevara dans le bureau de notre révolutionnaire. Plutôt que de se servir de ce conflit pour présenter les concepts d'autonomie professionnelle, de gestion participative, on se sert des vieux stéréotypes pour nous présenter des personnages clichés qui sont drôles à leur façon, il faut en convenir: du fumeur qui se fait un enclos, à l'écolo qui s'entoure d'une forêt tropicale pour purifier son air vicié. La psychologue qui aurait pu nous parler d'épuisement professionnel est le personnage le plus raté.

Le grand zèle sera présenté dans le cadre des Beaux dimanches, le 14 février, à 19 heures, à Radio-Canada.

Michel Tremblay



Un mot sur sa tombe

La dernière fois que j'ai vu Simonne Monet-Chartrand, c'était au Salon du livre, à Montréal, vers la mi-novembre. Ma femme et moi l'avons croisée dans un des escaliers qui conduisent à la grande salle. Il y avait foule. Nous avons pu nous dire seulement quelques mots. Nous ne la savions pas malade, sinon d'une arthrite qu'elle traînait depuis des années. Elle gravissait les marches à grand-peine, aidée d'une canne.

Or, elle était gravement malade. Je l'ai appris seulement trois ou quatre jours avant son décès survenu le 18 janvier. Elle n'en avait pas moins tenu à se rendre au Salon à l'occasion de la parution de son dernier livre, quatrième tome de *Ma vie comme rivière*, sorte de mémoires, récits de ce qu'elle a vécu, observé et jugé comme militante, comme femme, comme témoin de notre époque, comme intervenante sociale et politique, femme de syndicaliste, elle-même animatrice, conférencière, manifestante, femme engagée.

Le courage avait toujours été une règle, pour elle. Le courage et la détermination appliqués à ce que l'on doit faire, à ce que l'on doit à sa famille, à la société, aux idées que l'on défend, aux causes auxquelles on se voue, quitte à payer le prix de cette rigueur.

Je connais les Chartrand, Michel et Simonne, depuis 1950. Ce furent toujours pour moi des amis. Je sais pertinemment qu'ils n'ont jamais flanché ni fléchi dans leur action ni dans l'expression publique et privée

des idées qu'ils croyaient justes. Et ils payaient de leurs personnes. Sans compter. Ils n'ont jamais su compter.

J'ai de lointains souvenirs. Je me rappelle en particulier un moment où, dans les années 50, le couple et sa famille (sept enfants) étaient dans la misère. Simonne s'est toujours révélée capable de supporter les duretés de l'existence: par exemple la pauvreté pendant cette période; les lendemains incertains; les soucis fréquents engendrés par l'action tumultueuse de Michel; les procès et emprisonnements de Michel sous le régime Duplessis, et, plus grave, l'emprisonnement de Michel par le régime Trudeau en octobre 1970; les inquiétudes nées des grandes luttes syndicales; la pratique du risque à peu près constante; la tâche difficile d'élever une famille souvent dans la solitude et des conditions précaires; et, à travers tout cela, l'effort qu'il fallut à Simonne pour mener sa propre ac-

tion sociale, qui fut considérable.

J'ai souvent eu l'occasion de mesurer la richesse de pensée de Simonne Monet-Chartrand, faite d'humanisme chrétien, de socialisme démocratique, de pacifisme, de sens du partage, d'idéal de justice, d'esprit critique et de sens de l'humain. Tout cela était pensée vécue et non livresque. Cette philosophie était chargée d'expérience.

Simonne n'a rien aimé plus que la liberté. Les Chartrand n'ont cessé de se battre pour la liberté, liberté politique, sociale, syndicale, nationale. Liberté, mais non libertarisme. Liberté, mais responsabilité aussi, mais conscience.

Elle a toujours eu son franc-parler. Elle avait horreur des opportunistes, des arrivistes et des profiteurs. Il lui arrivait de leur dire leur fait.

Elle a compté parmi les forces sociales d'opposition et de critique, mais aussi d'affirmation. Elle a travaillé d'une manière ardue toute sa vie. Elle a constamment accepté d'avancer la situation où pouvaient la conduire les choix qu'elle faisait en son âme et conscience. Elle assumait complètement les conséquences de sa rectitude et de sa liberté.

Il y a un certain degré d'héroïsme, je crois, à vivre ainsi toute une vie sans fléchir. Ce mot, que je sache, n'a pas été prononcé, mais je pense qu'il n'est pas exagéré. C'est celui que je veux déposer sur sa tombe, en le faisant discret comme il doit toujours l'être.

Simonne Monet-Chartrand



Le saumon de la Baie James

Décidément, cela sert d'avoir des amis bien placés qui nous placent bien.

Voici qu'après un stage de trois ans comme ambassadeur du Canada aux Nations unies, après une négociation avec la France pour sauver la morue de l'Atlantique, après avoir été catapulté grand chroniqueur politique à *La Presse*, après s'être porté à la défense des juges de juridiction fédérale, discriminés et atteints dans leurs droits fondamentaux parce que le vilain gouvernement a gelé leurs somptueux honoraires, après s'être vu confier il y a quelques semaines le mandat de sauver le saumon du Pacifique, c'est ce même Me Yves Fortier qui était chargé par le gouvernement Bourassa de «tracer le cadre des pré-négociations avec les Cris, en vue de la réouverture de la Convention de la Baie James».

Devant l'avalanche des mandats dont on le gratifie, on se demande s'il y aurait une seule qualité dont le Créateur l'aurait privé à sa naissance!

Car il faut bien se rendre à l'évidence.

Faisant fi de toutes les normes en vigueur dans l'octroi de pareils contrats à l'extérieur de la fonction publique, le gouvernement du Québec a accepté de verser pas moins de \$275 l'heure pour les services de ce qu'à ce prix on espère être un excellent avocat. Quand on sait que le Conseil du Trésor fixe à \$100 l'heure le maximum qui peut être réclamé sous forme d'honoraires de ce genre, force est de constater que ce superman de la toge, après avoir frayé avec le beau monde international, puis avec les morues et enfin les saumons, n'est pas de la catégorie du menu fretin mais doit, au contraire, être rangé dans celle des espèces rares. Les Cris ne sont pas sortis du bois.

Quelque chose choque cependant.

Même si, dimanche dernier, le ministre Johnson répliquait à Pierre Nadeau et Anne-Marie Dussault que c'était une aubaine de pouvoir compter sur un ancien ambassadeur, il répugne à l'esprit qu'une personne touche 50 fois le salaire minimum horaire pour un seul des dix ou vingt dossiers dont il a la charge.

Et si, de plus, l'annonce de ce plantureux contrat est faite au lendemain d'une opération d'esbroufe menée par le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor sur le thème qu'il faudrait *Vivre selon nos moyens*, c'est à la moutarde extra forte que nous est servi le saumon de la Baie James!

Ces honoraires permettront en revanche à notre avocat de s'offrir les très nombreuses vestes qu'il lui faudra retourner pour défendre le fédéral contre la France et les États-Unis dans le poisson, les juges contre le fédéral, le Québec contre le fédéral et les Cris.

C'est qu'il faut une présence d'esprit à toute épreuve pour passer ainsi d'une cour à l'autre sans s'empêtrer dans les filets tendus par l'autre partie. On voit d'ici la tête éberluée des Cris si notre avocat, mélangeant les causes, devait s'écrier: «Il faut que les populations autochtones réduisent la pêche à la morue dans la Baie James avant qu'on se retrouve en rupture de stock de saumon en Colombie britannique!» Ou celle des juges,

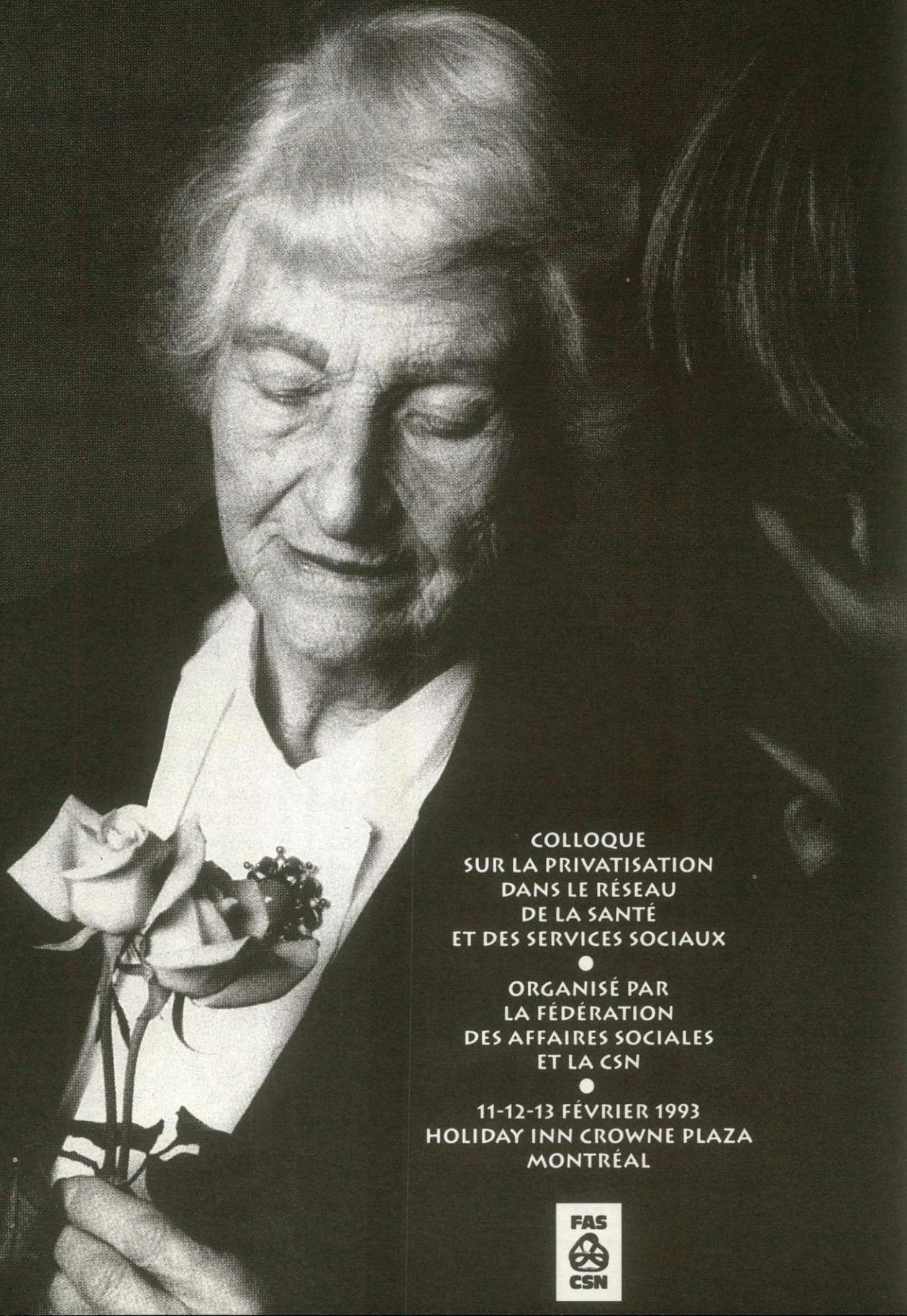
soi-disant outragés dans leurs portefeuilles, qui entendraient leur ardent défenseur, se croyant encore au Conseil de sécurité pendant la guerre du Golfe, menacer Ottawa d'amener à la barre Saddam Hussein témoigner de ce que le fédéral commettait un crime contre l'humanité en gelant les grosses prébendes de ses juges clients!

Faisant de plus en plus dans le maritime, notre avocat serait bien avisé de se souvenir de la maxime romaine selon laquelle c'est par la tête que pourrissent les poissons: *Pisces a capite putrefiunt!*

Et dire que, au moment où un personnage de ce calibre se voit confronté à des problèmes de cette dimension, il s'en trouve, esprits chagrins, pour plaindre le sort de ceux dont les seules préoccupations dans la vie sont de payer leur loyer, payer leur épicerie, payer leurs comptes, habiller leurs enfants avec ces chèques plantureux que dans sa bonté l'État leur verse sous forme d'assurance-chômage ou de bien-être social...



IL Y A DES CHOSES QU'ON NE PEUT MARCHANDER



COLLOQUE
SUR LA PRIVATISATION
DANS LE RÉSEAU
DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX

●
ORGANISÉ PAR
LA FÉDÉRATION
DES AFFAIRES SOCIALES
ET LA CSN

●
11-12-13 FÉVRIER 1993
HOLIDAY INN CROWNE PLAZA
MONTRÉAL

